

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP  
(UCAD)

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion  
(FASEG)

## Programme de recherche

**ANALYSE DES IMPACTS SUR LA PAUVRETE ET LES INEGALITES DE REVENUS DES  
POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET D'AJUSTEMENT AU SENEGAL**

**(MIMAP/SENEGAL)**

**Conception d'un dispositif de suivi  
des conditions de vie des ménages au niveau local**

**RAPPORT FINAL**

**Mai 2003**

**DEBO SOW  
MOMAR BALLE SYLLA (COORDONNATEUR)  
MAMADOU MOUSTAPHA THIAM**

## I. INTRODUCTION

Ce programme MIMAP-Sénégal a démarré dans un contexte marqué par deux évènements majeurs :

- La régionalisation a consacré le transfert de neuf domaines de compétences aux collectivités locales (région, commune et communauté rurale) par la Loi du 22 mars 1996. La grande difficulté réside dans le fait que les ressources attachées à l'exercice de ces compétences n'ont pas été octroyées par l'Etat. Cet exercice se traduit par la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique et social.

- Le Sénégal a élaboré un "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté" (DSRP) en 2001. Cette élaboration a eu lieu dans le cadre d'un processus participatif impliquant tous les acteurs du développement économique du pays (le secteur public, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement). Les politiques de lutte contre la pauvreté ont vu le jour au début des années 90, mais la démarche consensuelle n'a été adoptée que récemment. Celle-ci a donné un document de politique globale qui prend en compte les politiques sectorielles et locales. L'une des préoccupations majeures de la mise en œuvre du DSRP est relative au système de suivi-évaluation qui devra permettre d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs visés et des résultats à atteindre. Cela implique un important travail de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données qui se matérialise par la mise en place d'un système d'information. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation implique les différents acteurs du développement notamment les collectivités locales qui ont une pleine responsabilité dans l'exécution des politiques, programmes et projets retenus allant dans le sens de la traduction locale des objectifs de la stratégie globale.

Au Sénégal, il n'existe aucun système d'information pour le suivi des conditions de vie des ménages. Dans le cadre du Programme Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA), il était prévu un dispositif comportant des enquêtes et qui devait aboutir, à terme, à un système de suivi des conditions de vie des ménages. Ce système d'information était caractérisé par une réalisation régulière d'une enquête portant sur un échantillon important de ménages avec un questionnaire plus léger. L'Enquête Sur les Priorités (ESP) et L'Enquête sénégalaise Auprès des ménages (ESAM) sont réalisées dans le cadre de ce programme qui n'a pas abouti. L'enquête communautaire initialement prévue n'a pas été exécutée et la reconduite de l'EPS sur une base régulière n'a pas été respectée. Cependant, un ensemble d'informations pouvant être utilisé à des fins d'analyse des conditions de vie des ménages est disponible. Le caractère ponctuel et l'absence d'une méthodologie harmonisée (niveaux géographiques d'observations, la taille des échantillons, les concepts et nomenclatures, la couverture de thèmes socio-économiques) des enquêtes qui constituent l'ossature de cet ensemble en sont un facteur limitant.

Le Sénégal est dans une phase de définition de l'architecture du système d'information sur la Pauvreté. La Direction de la Prévision et de la Statistique mène depuis octobre 2002 un travail de conception et de mise en œuvre d'un système permanent et intégré de suivi-évaluation sur la pauvreté, les conditions de vie et le développement humain. Ce dispositif intègre un Observatoire national sur les conditions de vie et le développement humain, une Enquête légère de suivi menée de façon régulière et un volet "Amélioration des données secondaires". Il devra servir à terme d'instrument de suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Toute administration a besoin d'un dispositif qui lui fournit des informations sur les conditions de vie de ses administrés. La structure d'observation de la pauvreté et du développement local (appelée Observatoire) est un instrument qui devrait être utilisé à cette fin. C'est un dispositif de collecte, d'analyse des données et de diffusion des résultats qui mettra en évidence les changements affectant ces facteurs qui sont précurseurs de l'évolution de la pauvreté et des inégalités.

L'équipe 4 est chargée de *la conception et le test d'une méthodologie pour la mise en place d'un dispositif de suivi des conditions de vie et de la pauvreté*. Ce dispositif doit être pérenne pour aider les autorités locales dans la synthèse de l'information utile à la planification locale. Il constitue un besoin exprimé par les principaux acteurs du développement communautaire. L'observatoire garantit la neutralité et la crédibilité de l'information, ainsi que l'accès des différents acteurs aux résultats produits.

Il s'agit donc de réfléchir sur le développement et l'institutionnalisation d'un système léger d'information devant servir au suivi des conditions de vie des ménages dans une collectivité locale. Cette institutionnalisation doit intégrer une articulation avec l'appareil statistique national et en particulier le dispositif de suivi-évaluation du DSRP.

## **I. LES CARACTERISTIQUES DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE**

### **1. Les indicateurs**

Une liste d'indicateurs socio-économiques de suivi des conditions de vie des ménages est dressée et classée selon le domaine d'étude (logement, développement social, gestion de l'environnement, développement économique et gouvernance, etc.). C'est une proposition qui sera validée par l'organe de coordination de l'observatoire. Pour les indicateurs choisis, il est indiqué le domaine d'étude, l'unité de mesure et le mode de collecte. Ils se répartissent en cinq dix (10) grandes thématiques :

Pour tous les indicateurs, une intégration sera faite chaque fois que cela s'avérera nécessaire et/ou possible, la différenciation par genre, groupes sociaux, et régions afin de tenir compte des spécificités et de mieux orienter la politique de lutte contre la pauvreté.

Les produits de l'observatoire sont alimentés par la production courante du système national d'information (enquêtes et recensements réalisés par la DPS, donner des structures sanitaires et de l'éducation par des enquêtes locales, communautaires et au niveau des ménages).

**Tableau n° 1 : Liste des indicateurs**

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	MODE DE COLLECTE
<b>POPULATION</b>		
Nombre d'habitants	Habitants	Rec./Enq.s.
Nombre de ménages	Ménages	Rec./Enq.s.
Espérance de vie à la naissance	An	Rec./Enq.s.
Taille moyenne des ménages	Personnes	Rec./Enq.s.
Enfant de 0-4 ans	%	Rec./Enq.s.
Femmes de 15-49 ans	%	Rec./Enq.s.
Jeunes de 15-35 ans	%	Rec./Enq.s.
Densité de population	Personnes/km <sup>2</sup>	Rec./Enq.s.
Rapport de masculinité	%	Rec./Enq.s.
Taux de prévalence de la contraception	% femmes 15-49 ans	Rec./Enq.s.
<b>POPULATION ACTIVE</b>		
Population en âge de travailler	Personnes âgées de 10 ou +	Rec./Enq.s.
Population active	Personnes actives	Rec./Enq.s.
Taux d'activité	%	Rec./Enq.s.
Taux de chômage	%	Rec./Enq.s.
Taux de sous-emploi	%	Rec./Enq.s.
Taux de dépendance économique	%	Rec./Enq.s.
<b>SANTE ET NUTRITION</b>		
Taux de mortalité infantile	%	Rec./Enq.s.
Taux de mortalité maternelle	%	Rec./Enq.s.
Taux de prévalence des principales maladies	%	Stat. Cour.
Nombre de lits d'hôpital par habitant	Lits/hts	Stat. Cour.
Nombre de personnes par médecin	Personnes/médecin	Stat. Cour.
Nombre de femmes 15-49 ans par sage-femme	Femmes/sage-femme	Stat. Cour.
Taux de prévalence de la malnutrition	% enfants - de 5 ans	Rec./Enq.s.
<b>EDUCATION ET ALPHABETISATION</b>		
Taux brut de scolarisation	%	Rec./Enq.s.
Taux de redoublement	%	Rec./Enq.s.
Taux d'abandon	%	Rec./Enq.s.
Nombre d'élèves par salle de classe/école élém.	Elèves/classe	Stat. Cour.
Nombre d'élèves par enseignant/ école élém.	Elèves/enseignant	Stat. Cour.
Taux d'analphabétisme	% Personnes âgées de 15 ans ou +	Rec./Enq.s.
<b>CONFORT ET PATRIMOINE</b>		
Ménages propriétaires de logement	%	Rec./Enq.s.
Nombre de personnes par pièce	Personnes/pièce	Rec./Enq.s.
Taux de possession Radio	%	Rec./Enq.s.
Taux de possession TV	%	Rec./Enq.s.
Taux de possession Voiture	%	Rec./Enq.s.
Taux de possession micro-ordinateur	%	Rec./Enq.s.
Superficie moyenne terres possédées/ménage	Ha/ménage	Rec./Enq.s.
Superficie moyenne terres utilisées/ménage	Ha/ménage	Rec./Enq.s.
Nombre moyen de têtes de bétail (gros animaux) /ménage	Têtes/ménage	Rec./Enq.s.
Nombre moyen de têtes de bétail (petits ruminants) /ménage	Têtes/ménage	Rec./Enq.s.
<b>ACCES AUX SERVICES SOCIAUX</b>		
Eau potable	%	Rec./Enq.s.
Electricité	%	Rec./Enq.s.
Téléphone	%	Rec./Enq.s.
Système d'évacuation des eaux usées	%	Stat. Cour.
Nombre de cases de santé	Cases de santé	Stat. Cour.
Nombre de postes de santé	Postes de santé	Stat. Cour.
Nombre d'écoles élémentaires	Ecoles élémentaires	Stat. Cour.
Nombre de cases des tout-petits	Cases des tout-petits	Stat. Cour.

<b>DEPENSES DES MENAGES ET PAUVRETE</b>		
Dépenses totales par tête	FCFA/personne	Rec./Enq.s.
Alimentation	% dépenses de consommation	Rec./Enq.s.
Transferts reçus	% dépenses totales	Rec./Enq.s.
Indice de GINI	Nombre	Rec./Enq.s.
Seuil de pauvreté	FCFA	Rec./Enq.s.
Nombre de personnes en dessous du seuil	%	Rec./Enq.s.
Nombre de ménages en dessous du seuil	%	Rec./Enq.s.
<b>MARCHE DES PRODUITS DE 1<sup>ERE</sup> NECESSITE</b>		
Prix mensuel du mil	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel du riz	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel de l'huile	FCFA/litre	Stat. Cour.
Prix mensuel de la viande	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel du poisson	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel du sucre	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel du lait en poudre	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel du savon ordinaire	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Prix mensuel du gaz butane	FCFA/6kg	Stat. Cour.
<b>AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES</b>		
Superficie totale	Ha	Stat. Cour.
Superficie terres cultivables	Ha	Stat. Cour.
Superficie terres cultivées	Ha	Stat. Cour.
Superficie Forêt	Ha	Stat. Cour.
Superficie Principale culture vivrière	Ha	Stat. Cour.
Production principale culture vivrière	Tonnes	Stat. Cour.
Prix moyen principale culture vivrière	Fcfa/kg	Stat. Cour.
Superficie Principale culture de rente	Ha	Stat. Cour.
Production principale culture de rente	Tonnes	Stat. Cour.
Prix moyen principale culture de rente	Fcfa/kg	Stat. Cour.
<b>FINANCES PUBLIQUES LOCALES</b>		
Solde budgétaire	FCFA	Stat. Cour.
Recettes courantes	% Ressources totales	Stat. Cour.
Investissement	% Dépenses totales	Stat. Cour.
Fournitures	% Masse salariale	Stat. Cour.
Transferts de l'Etat	% dépenses totales	Stat. Cour.

Rec./Enq.s. = recensement ou enquête de suivi, Stat. Cour = statistique courante

## 2. La Méthodologie de collecte de l'enquête de suivi

L'enquête sur les conditions de vie des ménages sera réalisée chaque année.

Les caractéristiques de cette enquête sont les suivantes :

Objectif : Suivi des conditions de vie des ménages de la localité ;

Taille de l'échantillon : 150 ménages suivis dans le temps et un renouvellement pour 1/3 tous les 2 ans ;

Durée de la collecte : 1 mois à 1 mois et demi

Questionnaire : QUID (Questionnaire unifié sur les indicateurs de développement) avec deux volets supplémentaires sur la perception de la pauvreté et les dépenses du ménage.

Les résultats de l'enquête de suivi sont présentés après exécution de celle-ci et servent à alimenter la banque de données de la collectivité locale.

Ils font ensuite l'objet d'une publication intitulée : Enquête de suivi des conditions de vie des ménages. Entre autres, les indicateurs relatifs à la démographie, à la santé, à l'éducation, aux dépenses des ménages, au logement y sont analysés.

### 3. Les ressources nécessaires

Le budget de l'Observatoire initialement proposé s'élève à 26, 9 millions FCFA environ. Ce montant renferme les dépenses relatives à l'équipement nécessaire pour la mise en place et qui sont égales à 14,3 millions FCFA. Il reste alors 12,4 millions FCFA qui représentent le financement des activités notamment le fonctionnement (7,0 millions FCFA) et la collecte des données (4,3 millions FCFA).

**Tableau n°21 : Budget**

<b>N°</b>	<b>POSTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>1</b>	<b>Investissement</b>	<b>14 279 000</b>
1.1	Matériel informatique	10 935 000
1.2	Matériel de bureau	2 844 000
1.3	Frais de formation	500 000
1.4	Acquisition de logiciels	0
<b>2</b>	<b>Fonctionnement de l'Observatoire</b>	<b>6 998 700</b>
2.1	Frais de personnel	6 000 000
2.2	Fournitures de Bureau et consommables	578 700
2.3	Internet	420 000
<b>3</b>	<b>Collecte des données</b>	<b>4 309 500</b>
3.1	Enquête de suivi	3 809 500
3.2	Données courantes	500 000
<b>4</b>	<b>Sous-total</b>	<b>25 587 200</b>
<b>5</b>	<b>Imprévus (5%)</b>	<b>1 279 360</b>
<b>6</b>	<b>Total général</b>	<b>26 866 560</b>

### 4. L'institutionnalisation du dispositif de suivi

- La mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté peut être gênée par deux éléments majeurs. L'absence de cadre permettant de générer une information régulière, pertinente et efficace pour le suivi des politiques et le développement d'une capacité d'analyse susceptible d'accompagner, de questionner et de renforcer les pouvoirs locaux dans leur mission de développement. La connaissance des canaux de transmission des politiques macro-économiques au niveau micro économique (localité ou ménage) au regard de la pauvreté constitue un chaînon indispensable pour une maximisation des résultats poursuivis.

L'Observatoire peut constituer un outil d'évaluation ex ante (prévision) et ex post (suivi) des politiques à une échelle plus décentralisée (locale). L'objet de cette section est de montrer comment mettre en place un dispositif capable de valider les travaux de l'observatoire. En effet, il ne s'agit pas de créer un nouveau dispositif mais plutôt d'arriver à décloisonner le rôle des différents acteurs locaux intervenant dans le projet de développement local. Il s'agit donc

d'institutionnaliser le dispositif. Pour ce faire, il convient de répondre à ces quatre questions suivantes :

1. Comment former la structure de préparation, de production, de validation et de diffusion des résultats ?
2. Quelles sont les attributions de celle-ci ?
3. Quels sont les critères de validation des travaux de l'Observatoire ?
4. Comment définir un calendrier approprié permettant la diffusion des produits de l'Observatoire à intervalles réguliers dans le but de valoriser et de partager les résultats obtenus ?

1. La formation de la structure de préparation, de production, de validation et de diffusion des résultats

A ce niveau, deux éléments doivent être identifiés et nettement distingués. Il s'agit d'abord de la structure de collecte de données et de production de rapports. Ce premier élément peut être géré par un Bureau, responsable des travaux et qui alimente la prise de décision. Le deuxième élément constitue le pendant du premier et joue la fonction de validation et de caution morale des résultats obtenus. C'est en quelque sorte le Comité d'Orientation (CO). La formation du CO est guidée par le principe de participation des populations quel que soit le niveau de leur responsabilité. Pour maximiser l'appropriation du dispositif et des résultats qui en relèvent, la prise en compte des différents groupes composant la collectivité locale doit être rigoureusement respectée (Associations de Femmes, de jeunes, comités de santé, associations de parents d'élèves, associations socioprofessionnelles, etc.). La question du nombre de membres du CO est directement posée, il s'agit là de définir le nombre de personnes juridiques ou institutionnelles qui ont droit de siéger dans l'Observatoire local.

2. Les attributions du CO

Les prérogatives ou attributions doivent être définies afin de permettre la satisfaction des objectifs de collecte et de suivi des indicateurs socio-économiques et par conséquent de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce suivi débouche sur une actualisation, un renforcement et/ou une réorientation des politiques formulées et mises en œuvre. Sous l'autorité de l'élu local, le CO sert de cheville ouvrière à la formulation et à la mise en œuvre de la politique locale. En effet, l'instauration d'un processus participatif est devenue l'instrument central du développement humain. La bonne gouvernance (transparence), une croissance soutenue, tournée vers la satisfaction des besoins humains de base, la lutte contre la pauvreté sont les objectifs recherchés par la mise en place d'un tel dispositif. Ainsi, le CO est l'organe, qui avec les élus, participe aux étapes de la mise en œuvre des politiques de développement dans un contexte de décentralisation. Le CO pourrait être perçu comme un partenaire à la mise en œuvre des politiques dont la prise de décision est une des étapes.

3. Les critères de validation des produits de l'Observatoire

Pour que les indicateurs de suivi soient pertinents, il convient de définir un tableau de bord et des objectifs. Les résultats des statistiques courantes et des enquêtes alimentent les bases de données. Ils permettent l'évaluation de l'impact des politiques locales. La validation peut se faire par le biais des ateliers de restitutions en instaurant un débat entre les différents acteurs. La validation se conçoit dans un contexte de processus participatif où tous les acteurs

contribuent à enrichir la mise en œuvre des politiques de par leurs préoccupations, expériences et stratégies.

#### 4. Comment valoriser les outputs de l'Observatoire ?

L'Observatoire peut, pour valoriser ses outputs, avoir un support de publication. Les publications sont annuelles et dépendent de la capacité d'organisation et de mobilisation financière des acteurs.

L'observatoire est une structure légère chargée de la collecte, du traitement, de la diffusion des informations et de l'analyse des données sur les ménages et les communautés. Ces activités doivent être menées par le Bureau de l'observatoire. Ce Bureau est constitué de deux (2) sections :

- la section «COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES» a pour rôle la collecte des données en réalisant des enquêtes et en exploitant les données issues des activités courantes des services administratifs (centraux et locaux), des sociétés publiques et privées, des ONG et des organismes étrangers ou internationaux (IRD, USAID, PNUD, UNICEF, etc.), l'analyse des informations et la large diffusion des résultats obtenus.
- la mission de la section «EXPLOITATION DES DONNEES ET GESTION DES INFORMATIONS» consiste à traiter les données collectées en vue de produire des indicateurs qui sont les éléments qui serviront à alimenter la base de données informatisée.

Le Bureau de l'observatoire doit être un cadre de réflexion pouvant contribuer à long terme à l'élaboration de mesures de politique locale. Ce Bureau est animé par une équipe intégrée possédant les compétences techniques nécessaires pour la réalisation (conception et analyse) des enquêtes statistiques et le développement et la gestion de base de données informatisée (ACCESS). La maîtrise des logiciels SPSS ou STATA est nécessaire pour le traitement des données d'enquêtes. Le fonctionnement du Bureau suppose la présence à temps plein de deux personnes au moins.

L'équipe pourrait bénéficier de l'appui des étudiants du Département Statistique et la Démographie (DSD) de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA). En effet le DSD forme des élèves Ingénieurs des Travaux de la Statistique qui sont en mesure de prendre en charge les travaux de conception et de mise en œuvre de protocoles de collecte et d'analyse de l'information statistique. Plus spécifiquement, ils utilisent la théorie des sondages et conçoivent en pratique les différentes étapes de la réalisation d'une enquête (conception, traitement, analyse des données et diffusion des résultats). Ces élèves effectuent en 4<sup>ème</sup> année un stage, d'une durée de 4 mois, qui s'effectue dans une entreprise, une administration et tout autre organisme disposé à les accueillir. Au cours de ce stage, ils doivent réaliser un travail concret sous la direction d'un maître de stage, sur un sujet proposé par ce dernier en fonction des préoccupations professionnelles de la structure d'accueil. Ils sont également suivis par l'équipe pédagogique du DSD. Le stage débute en mars et doit s'achever en fin juin. Les élèves doivent produire un rapport qui est soutenu dans la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet. Ces élèves pourraient intervenir dans la réalisation de l'enquête de suivi et traiter un thème relatif aux conditions de vie des populations de la localité de l'Observatoire.

L'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS) initie ses élèves dans l'intervention en service social de développement par des stages dans une analyse globale du milieu considéré avec ses besoins et ses problèmes. Le cadre d'analyse comporte plusieurs dimensions géographiques, historique, démographique et social qui impliquent un important travail de collecte de données. Il s'agit de deux stages qui visent à explorer le milieu urbain ou semi-urbain et le milieu rural où des rapports collectifs sont rédigés par un groupe d'élèves.

Le Bureau pourrait également accueillir les étudiants de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG). La Direction du Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA) devrait se rapprocher des directions de ces établissements pour examiner la forme de collaboration qu'on pourrait établir dans le cadre du travail de l'observatoire.

Le programme d'activités du Bureau de l'observatoire devrait être en phase avec les périodes de stages de ces établissements.

- Le schéma organisationnel adopté répond à un souci de simplicité pour un dispositif léger fonctionnant de façon efficace. Ainsi il comprend un Comité d'Orientation dirigé par le maire ou le président de la communauté rurale et le Bureau de l'observatoire. Ce Bureau sera dirigé par un Coordonnateur qui est admis comme membre au niveau de ce comité.

Le CO se réunit une fois l'an après la sortie du rapport annuel sur la situation locale (tableau de bord) et le compte-rendu d'activités. Il examine le contenu de ces deux documents et adopte le programme de travail de l'année suivante. Le maire ou le président de la communauté rurale peut convoquer des réunions extraordinaires en tant que de besoin en fonction des besoins signalés par le Bureau ou par les autres acteurs du développement local.

Au démarrage des activités, le Bureau présente les objectifs et son programme de travail aux partenaires locaux. Le CO procède à cette occasion à la validation des domaines d'études, des indicateurs et des produits de l'observatoire qui sont proposés.

Le programme de travail adopté par le CO est exécuté par le Bureau de l'observatoire. Dans la phase de mise en place, la mission première du Bureau est l'organisation et la réflexion sur le mode d'alimentation d'une base de données fonctionnelle qui pourrait être consultée par les partenaires (page Web).

Le bon fonctionnement de l'observatoire dépend essentiellement de l'efficacité dans la collecte de l'information. On peut envisager une enquête auprès des ménages utilisant le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID) conçu par la Banque mondiale en collaboration avec les agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, etc.). Cette enquête est réalisée tous les deux ans sur un échantillon constant (panel). Deux volets légers sur les dépenses et la perception de pauvreté sont adjoints au QUID.

Ensuite, il faut identifier les services susceptibles de fournir des données concernant la localité, notamment la Direction de la Prévision et de la Statistique avec les résultats issus des recensements de la population et de l'habitat (1988 et 2001), les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP) de la Direction de l'Expansion Rurale (DER) du Ministère de l'Intérieur, les Inspections d'Académie et des Circonscriptions médicales, les ONG, les centres d'état civil, les services régionaux de la Statistique et ceux de la Planification, etc. Ces partenaires potentiels doivent être officiellement informés de l'existence de l'observatoire par le CO (maire/président de communauté rurale). Les partenaires doivent être les premiers destinataires des produits de l'observatoire.

Pour chaque donnée collectée, le mode de production doit être décliné afin d'établir ses limites et le degré de fiabilité. Cet état des lieux se fait sur la base des indicateurs de suivi qui sont déjà établis et validés par le CO.

## **II. LA MISE EN ŒUVRE**

### **1. Le choix des localités et l'institutionnalisation du dispositif**

L'équipe 4 du Programme MIMAP-Sénégal a proposé une méthodologie de mise en place d'un Observatoire de suivi des conditions de vie des ménages. Il s'agit de la tester au niveau local pour en tirer tous les enseignements nécessaires pour la bonne marche du dispositif et pour fournir des données aux autres équipes de recherche de MIMAP dans l'analyse de la pauvreté et des inégalités.

La méthodologie est testée au niveau d'une commune, d'une commune d'arrondissement et d'une communauté rurale dont la taille de la population est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants, et qui soient proches de (ou à) Dakar (pour des raisons de logistique et de coût) et qui disposent d'un plan de développement ou d'un programme local de lutte contre la pauvreté traduisant les besoins d'information de la localité.

Le Sénégal a voté une loi sur la Décentralisation en 1996 qui prévoit quatre (4) niveaux de collectivités locales constituées des régions, des communes, des communes d'arrondissement et des communautés rurales. La mise en œuvre du dispositif proposé concerne une commune (région de Dakar), une commune avec des caractéristiques rurales (région de Thiès) et une communauté rurale (région de Diourbel).

- A Dakar, la municipalité de Guédiawaye a été choisie pour abriter le test. Elle a été créée en 1990 et constitue originellement une zone de recasement des anciens bidonvilles de Dakar. Elle regroupe officiellement 56 quartiers (le Plan Local de Développement dénombre un effectif de 78 quartiers). Le périmètre communal est de 1353 ha. Elle se trouve à la lisière de Dakar et garde des liens fonctionnels et déterminants au développement économique de la région. Le foisonnement des associations, diverses dans sa composition, constitue un énorme potentiel de développement. A cet effet, un vaste front de lutte contre la pauvreté s'est créé travers des stratégies populaires qui permettent aux populations de se prendre en charge grâce à des actions pour améliorer leurs conditions de vie. La réunion de prise de contact que l'équipe 4 a eu avec les autorités locales a révélé que la ville est prête pour accueillir le dispositif de suivi qui peut combler le manque d'information sur les défis à relever. Elles sont conscientes qu'une meilleure connaissance de ces défis permet d'entreprendre de bonnes activités de développement. A travers leurs réactions, il est noté une grande expérience dans le domaine du développement communautaire (gestion du programme d'appui au développement urbain, etc.) et des activités de suivi de certaines cibles comme les enfants et leur situation nutritionnelle. Les locaux devant abriter le dispositif sont identifiés, le personnel devant travailler avec l'équipe va être dégagé et un Comité d'Orientation<sup>1</sup> de 10 personnes maximum va être constitué.

- La communauté rurale (CR) de Ndangalma se trouve dans la région de Diourbel (département de Bambey, arrondissement de Ngoye) à 110 km environ de la capitale. La

---

<sup>1</sup> Il a une fonction de validation et restitution des résultats obtenus.

Réforme administrative de 1972 a donné naissance à la CR en tant que collectivité locale décentralisée. Elle est dirigée par un conseil rural, couvre une superficie de 83 km<sup>2</sup> et comprend 41 villages dont 37 officiels. La population est estimée à 19 551 habitants.

La CR de Ndangalma renferme toutes les caractéristiques du milieu rural sénégalais. En effet, elle se situe dans la zone soudano-sahélienne avec une courte saison de pluies (juin à octobre), plus de 80% de la population s'adonne à des activités agropastorales dominées par la culture de l'arachide.

L'accès aux services sociaux de base est extrêmement difficile pour les populations, le village-centre est traversé par la route nationale, mais le réseau des pistes reliant les différents villages reste défectueux. Les populations parcourent plusieurs kilomètres pour se soigner et pour s'approvisionner en produits de première nécessité. L'accès à l'eau de bonne qualité constitue le premier handicap des populations. La CR est équipée de 83 puits et 3 forages et l'eau a une forte teneur en fluor et calcium. Et le conseil rural ne dispose pas de moyens importants car sur la vingtaine de millions prévus dans son budget, moins de 50% sont recouverts. Il bénéficie de l'appui du PNUD, de l'ONG World Vision, de la Coopération belge et de la Banque mondiale avec le Projet National d'Infrastructures Rurales (PNIR).

Ces conditions assez défavorables se traduisent au niveau des populations par une dynamique associative et participative dans des cadres (Associations de jeunes, groupements de femmes, des groupements d'intérêt économiques, etc.) de réflexion et de concertation pour promouvoir le développement durable local.

- Dans la région de Thiès, le dispositif de suivi est testé dans la commune de Tivaoune qui se situe à un peu plus de 90 km au nord de la ville de Dakar. Il est devenu une commune de plein exercice en février 1960. C'est le chef lieu de département du même nom. Il compte 25 quartiers et une population de 42 000 âmes sur une aire urbaine de 294,3 ha entourée d'exploitations agricoles.

Tivaoune est une ville sans industrie, toutes les activités de production s'inscrivent dans le secteur informel. Comme à Guédiawaye, les populations ont décidé de prendre leur avenir en main, mais elles sont confrontées à un problème de capacité pour le montage des projets. Les cadres de la localité sont tous à Dakar où est concentrée la majeure partie des activités économiques.

On note l'intervention de deux ONG que sont Radi et World Vision. La commune est éligible au Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADEL) de la Coopération française dont l'objet est la restructuration des quartiers de la ville permettant l'adressage des concessions et au Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) qui intervient dans la Micro-finance, le renforcement des capacités et les activités génératrices de revenus, et les infrastructures, l'équipement et l'hydraulique.

La nouvelle équipe municipale issue des élections du 12 mai 2002 est dirigée par un maire statisticien.

Le bon fonctionnement de l'observatoire dépend essentiellement de l'efficacité dans la collecte de l'information. On envisage de réaliser une enquête auprès des ménages utilisant le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID) conçu par la Banque mondiale en collaboration avec les agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, etc.). Cette enquête pourrait être réalisée tous les ans ou tous les deux ans sur un échantillon constant (panel). Deux volets légers sur les dépenses et la perception de pauvreté seront adjoints au QUID. L'enquête porte sur un échantillon de 150 ménages environ avec un renouvellement pour le tiers tous les deux ans. La collecte des données dure deux mois, tandis que la saisie, le traitement et l'analyse des résultats s'étale une période de trois (3) mois.

Le bon fonctionnement repose sur l'engagement actif de tous les acteurs du développement qui sont membres des organes déterminant l'orientation des travaux de l'observatoire.

Les communes de Tivaouane et de Guédiawaye ont chacun en ce qui le concerne pris un acte administratif pour institutionnaliser le dispositif de suivi. Le premier a sorti un arrêté portant création de l'Observatoire de suivi des conditions de vie des ménages (Arrêté Municipal N° 30/CAB/CT portant création du Comité d'Orientation de l'Observatoire des conditions de vie des ménages). Il est dirigé par un Comité d'orientation dans son fonctionnement comme dans ses choix méthodologiques et stratégiques. Ce comité est présidé par le maire de la commune et comprend 17 membres (le secrétaire administratif, l'inspecteur départemental du développement communautaire, l'inspecteur département du commerce., l'inspecteur département de l'éducation, l'inspecteur département de la famille et de la petite enfance, le médecin chef de district médical de Tivaouane, l'inspecteur département de la jeunesse et des sports, le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, le coordinateur du Bureau de l'Observatoire, et son adjoint, le secrétaire municipal, 2 conseillers spéciaux du maire, une présidente de groupement féminin, Présidente de la case foyer, membre de l'OCCAV et un représentant des délégués de quartiers). Il est désigné un coordinateur du bureau et son adjoint (économiste) qui sont des conseillers municipaux.

A Guédiawaye, la commune dispose d'une Cellule de Projet de ville depuis 1996. C'est un programme de développement local conçu avec l'aide des partenaires (Fonds Européen de Développement, Enda Ecopop et AFVP). L'objectif de ce projet est de mieux impliquer et coordonner l'action des acteurs du développement, d'organiser la gestion de la commune et d'élaborer des documents d'orientation stratégiques et de lignes d'actions.

L'Observatoire sur la Pauvreté se trouve au sein de cette cellule qui est directement rattachée au cabinet du maire. La cellule est dirigée par un économiste.. Deux membres du personnel de la mairie sont affectés à l'Observatoire (Décision portant affectation d'agents municipaux à l'Observatoire Urbain n° 00067/MVG/SM/DRH-F).

Le Président de la Communauté rurale de Ndangalma n'a pas pris d'acte administratif, c'est verbalement qu'il nous a mis en rapport avec le secrétaire communautaire qui suit les travaux. Ces secrétaires communautaires sont recrutés et mis à la disposition de 45 CR cibles dans le cadre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). L'objectif principal de la mise en place des secrétaires communautaires est de renforcer la capacité administrative et de gestion des collectivités locales. Ils sont placés sous l'autorité du Président du Conseil Rural qu'ils appuient dans l'exécution des tâches administratives et financières, le suivi des engagements de la CR et dans tous les autres actes de gestion courante. Ils sont recrutés sur la base d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable. Ils sont au moins titulaires du baccalauréat et ont une expérience du développement local et des connaissances en finances publiques.

## **2. La méthodologie de l'enquête de suivi**

### **A. La méthode d'observation**

L'enquête communautaire porte sur l'ensemble des quartiers ou villages de la collectivité locale, tandis que celle relative aux ménages repose sur un échantillon probabiliste de 264 ménages. La collecte des données s'étale sur une période de 30 jours maximum.

Une équipe d'enquêteurs s'occupe de la collecte de l'ensemble des données au sein de la collectivité. Cette équipe sera constituée de 5 personnes dont un contrôleur et quatre enquêteurs. Parmi ces enquêteurs, trois vont se charger de l'enquête ménage au moment où le contrôleur et le quatrième enquêteur vont administrer le questionnaire communautaire aux chefs de villages ou de quartiers. Dans chaque quartier ou village de l'échantillon, il est choisi un nombre constant de 12 ménages (cf. plan de sondage). Ces ménages sont répartis en trois groupes de 4. Chaque groupe correspond à une journée de travail pour un enquêteur. Cela fera une journée de travail par quartier ou village.

L'échantillon compte 22 villages ou quartiers, par conséquent l'enquête devrait durer 22 jours auxquels on ajoute 3 jours qui serviront à compléter les informations sur certains questionnaires.

L'enquête communautaire est exhaustive, elle s'adresse à tous les chefs de villages ou de quartiers. Le rythme de travail est fonction de la taille de la collectivité mesurée en terme de nombre de villages ou de quartiers. Il est suggéré de faire en moyenne 8 villages ou quartiers par jour qu'on répartit entre le contrôleur qui remplit 3 questionnaires et le quatrième enquêteur qui en administre 5. Ce rythme de travail et la répartition peuvent être modifiés encore une fois en tenant compte de la durée de la collecte (22 jours) et de la taille de la collectivité locale (nombre de quartiers ou de villages). A la fin de la collecte au niveau communautaire, le quatrième enquêteur pourra aller appuyer ses autres collègues en consacrant à chacun et de façon rotative une journée de travail jusqu'à la fin des travaux. Mais cette méthodologie a été réadaptée en fonction de l'environnement de chaque localité par les agents enquêteurs.

A Tivaouane, l'enquête communautaire concernait les vingt cinq (25) quartiers de la ville et a été réalisée auprès des chefs de quartier, alors que l'enquête ménage concernait un échantillon de 22 quartiers dont douze (12) ménages sont sélectionnés dans chacun.

Le contrôleur et un enquêteur sont orientés vers l'enquête communautaire et une équipe de trois enquêteurs a démarré l'enquête ménage. Après avoir terminé l'enquête communautaire dont la collecte est bouclée en quatre jours, la première équipe est allée appuyer l'équipe chargée de l'enquête ménage.

L'ensemble des travaux s'est déroulé durant la période du 24 novembre au 22 décembre 2002, soit 29 jours. Il faut cependant signaler que les fêtes de Korité et certains impondérables ont un peu ralenti le rythme du travail.

Il est à noter aussi l'excellente collaboration des différents chefs de quartier, qui ont grandement facilité l'enquête ménage, en informant et en sensibilisant leur population avant l'arrivée des enquêteurs.

A Wakhinane dans la commune de Guédiawaye, l'enquête s'est déroulé du 4 au 26 janvier 2003. Toute l'équipe est mobilisée pour mener ensemble le collecte des données aux deux niveaux. Dans l'enquête communautaire, chaque enquêteur a fait 4 quartiers et 6 ont été réservés au contrôleur, le travail s'est fait en une journée. L'enquête ménage est ensuite entamée, chaque jour l'équipe se retrouve pour interviewer les ménages d'un quartier de 9 heures à 14 heures. L'après-midi, chaque agent enquêteur se retrouve dans sa zone (son quartier de résidence et certains quartiers environnants) pour continuer le travail. Ainsi, la collecte a duré au total 23 jours.

Dans la communauté rurale de Ndangalma, l'opération de collecte s'est étalée sur 24 jours du 10 mars au 2 avril 2003. Le contrôleur n'a pas joué son rôle de coordinateur du travail, il a été remplacé par un enquêteur ayant une meilleure maîtrise des instructions. Au démarrage des travaux, toute l'équipe a travaillé ensemble dans un village en vue d'harmoniser la compréhension du contenu du manuel d'instructions. La charge de travail a ensuite été répartie de sorte que chaque agent avait en charge les villages proches de son lieu de résidence aussi bien pour l'enquête ménage que l'enquête communautaire. Cette organisation a permis de pallier l'absence de moyens de placement en milieu rural où les distances à parcourir peuvent être très longues.

## **B. Le questionnaire**

Le support de collecte de l'enquête est organisé en 2 questionnaires (Communautaire et Ménage).

- Le questionnaire communautaire permet de recueillir des informations détaillées sur les villages ou quartiers de la collectivité locale. Le répondant principal est le chef de quartier/village. Ces informations portent sur les secteurs suivants : Démographie ; Economie et Infrastructures ; Education et Alphabétisation; Santé et Organisations communautaires.

**Section A : Identification de la communauté.** Cette section contient les éléments constitutifs de l'identification de la communauté que sont : région, département, commune/communauté rurale, quartier/village&hameau, nom du chef de quartier/village.

**Section B : Opérations de terrain et saisie.** C'est dans cette section qu'on identifie le personnel de la collecte et de la saisie et marque les dates auxquelles les tâches liées à ces opérations ont été effectuées. Cette section permet également de noter comment s'est déroulée la collecte pour chaque ménage (résultat du remplissage).

**Section C : Démographie.** La section démographie traite les questions relatives au nombre de concessions dans le quartier/village, au nombre de ménages dans le quartier/village, au nombre de personnes (hommes et femmes) dans le quartier/village et aux ethnies vivant dans le quartier/village.

**Section D : Economie et Infrastructures.** Les questions de cette section sont regroupées dans les domaines suivants : Transport et Communications, Electricité/Eau, Micro-Finance, Commerce et Services, Activité Economique, Niveau de vie et Pauvreté.

**Section E : Education et Alphabétisation.** Les questions relatives à l'éducation et à l'alphabétisation sont traitées dans cette section. Pour l'éducation, la section s'intéresse aux lieux d'enseignement le plus proche de la localité : Daarah (Ecole coranique), Garderie d'enfants/Case des tout-petits, Ecole primaire, Ecole moyenne et secondaire. Pour chacun de ces centres, les questions posées concernent : Type d'école (publique, privée), Nombre de classes, Nombre d'enfants/élèves, Année de création de l'établissement, Distance par rapport au quartier/village. Pour l'alphabétisation, cette sous-section s'intéresse à l'existence d'un programme d'alphabétisation pour les adultes, puis au nombre de participants pour les hommes et pour les femmes à ce programme d'alphabétisation existant.

**Section F : Santé.** Cette partie pose essentiellement les questions sur les infrastructures de santé et les problèmes rencontrés par les habitants du quartier/village avec les soins de santé. Pour les différentes infrastructures de santé (case de santé, poste de santé, cabinet/clinique, maternité, hôpital, pharmacie/dépôt de médicament, marabout/guérisseur traditionnel, vétérinaire, centre de planification familiale, centre de nutrition communautaire). Elle pose également la question sur la distance qui les sépare du quartier/village. La deuxième question de cette section est relative au lieu d'accouchement de la majeure partie des femmes du quartier/village.

**Section G : Organisations communautaires.** Cette section s'intéresse aux organisations communautaires suivantes : A.S.C, Groupe de Promotion Féminine, Comité de Gestion de l'eau, Groupement d'Intérêt Economique, Association de Développement, Comité de Santé. A travers cette section, on cherche à savoir l'existence dans le quartier/village de chacune de ces organisations communautaires, l'année de création et la reconnaissance officielle avec l'obtention d'un récépissé du ministère de l'intérieur pour les organisations communautaires existantes.

- Le questionnaire ménage permet de recueillir des informations détaillées sur les membres du ménage, le logement et les enfants de 3 à 59 mois. Ces informations portent sur les domaines suivants : composition du ménage ; éducation ; santé ; emploi ; migration internationale ; caractéristiques du logement, confort du ménage et patrimoine ; mesures anthropométriques des enfants.

**Section A : Identification du ménage.** Cette section contient les éléments constitutifs de l'identification du ménage que sont : région, département, commune/communauté rurale, quartier/village&hameau, nom du chef de ménage et numéro de ménage.

**Section B : Opérations.** C'est dans cette section qu'on identifie le personnel de la collecte et de la saisie et marque les dates auxquelles les tâches liées à ces opérations ont été effectuées. Cette section permet également de noter comment s'est déroulée la collecte pour chaque ménage (résultat du remplissage).

**Section C : Composition du ménage.** Cette section sert à identifier les membres du ménage et à obtenir des renseignements socio-démographiques sur chacun d'entre eux. Le répondant principal à cette section est le chef de ménage ou à tout autre membre capable de fournir les renseignements désirés.

**Section D : Education.** Les questions relatives à l'éducation et à l'alphabétisation sont traitées dans cette partie. Pour l'alphabétisation, les personnes âgées de 15 ans et plus

constituent la population concernée. Cette alphabétisation est saisie à travers la question 1 (EST-CE-QUE (NOM) SAIT LIRE ET ECRIRE DANS UNE LANGUE QUELCONQUE). En ce qui concerne l'éducation, la question 2 (EST-CE-QUE (NOM) EST DEJA ALLE A L'ECOLE) permet de classer la population en deux catégories : ceux qui sont déjà allés à l'école et ceux qui n'ont pas encore été à l'école. Le reste des questions portant sur l'éducation dans cette section est posé uniquement à la première catégorie de personnes. Ces questions concernent : La plus haute classe achevée par une personne, est-ce que la personne est allée à l'école l'année dernière, est-ce que la personne fréquente actuellement l'école, la classe actuellement fréquentée par la personne, qui gère l'école que fréquente la personne, est-ce que la personne a des problèmes avec l'école, pourquoi la personne ne va-t-elle pas actuellement à l'école ?

**Section E : Santé.** Cette section nous permet de nous intéresser de façon très large à la santé des membres du ménage au cours des 4 dernières semaines. On cherche à savoir la nature de la maladie, l'infrastructure ou le personnel consulté, pour un membre du ménage ayant déclaré un problème de santé. On s'intéresse également à la distance faite par le patient, le nombre de visites effectuées et les difficultés rencontrées lors de ces visites. Pour les personnes ayant déclaré un problème de santé et qui ne se sont pas fait consulter, on cherche la raison principale. Dans la population des femmes âgées de 13 ans et plus, une distinction est faite entre celles qui ont eu une naissance vivante au cours des 12 derniers mois et les autres, ensuite pour le premier groupe de femmes une seconde distinction est faite entre celles qui ont reçu des soins prénatals durant la grossesse et les autres.

**Section F : Emploi.** Cette section permet d'obtenir plusieurs renseignements sur l'emploi pour les différents membres du ménage. Parmi ces renseignements on peut noter par exemple les activités habituelles et actuelles des membres du ménage. Seuls sont concernés par cette section les membres du ménage âgés de 10 ans ou plus.

**Section G : Migration internationale.** Cette section permet de s'intéresser au comportement de migration des anciens membres du ménage durant les 5 dernières années. Dans cette partie on mentionne les informations pour les anciens membres du ménage qui ont migré. Ces informations sont : identification, la destination, les raisons du départ, personne responsable de la décision, personne ayant pris en charge les frais du voyage, transferts d'argent entre le migrant et le ménage.

**Section H : Caractéristiques du logement, confort du ménage et patrimoine.** La première partie de cette section est consacrée aux caractéristiques du logement. Quant à la deuxième partie elle permet de voir le confort et le patrimoine du ménage. Cette section permet d'enregistrer plusieurs informations comme le type de logement, le nombre de pièces du logement, la nature du toit, la nature du mur, la nature du sol, le statut d'occupation du logement, le mode d'acquisition du logement (pour propriétaire), les équipements du ménage, les biens du ménage, entre autres.

**Section I : Mesures anthropométriques.** Cette section ne concerne que les enfants de 3 à 59 mois (moins de 5 ans révolus). On enregistre dans cette partie la taille et le poids de l'enfant après avoir pris son identification et celle de sa mère mais aussi les conditions d'accouchement. On précise également si l'enfant a participé à un programme de nutrition.

### **3. La formation des enquêteurs**

Tous les agents enquêteurs ont été recrutés dans la localité et ont été choisis par le maire ou le président de communauté rurale.

La formation du personnel de collecte de l'enquête de suivi. Elle comprend un modèle théorique dans lequel les outils de collecte sont présentés (questionnaire communautaire, questionnaire ménage, pèse-bébés et toises). Les instructions pour le remplissage des questionnaires sont expliquées. Ce module est suivi d'un test qui démarre par le remplissage du questionnaire ménage par l'agent enquêteur auprès de son propre ménage. Ces questionnaires remplis sont vérifiés par les formateurs pour voir si l'agent enquêteur a bien compris les instructions du remplissage.

C'est un niveau important car il permet de revenir sur les points qui font l'objet de mauvaise interprétation. Des traductions en langues nationales sur certains points ont été effectuées pour une meilleure compréhension du remplissage des questionnaires. Ensuite les enquêteurs accompagnés des formateurs ont rendu visite à quelques ménages pour administrer les questionnaires. Cela a renforcé le degré de compréhension des agents enquêteurs.

Il a été suivi par l'évaluation du test par les formateurs pour corriger une dernière fois les erreurs commises.

Ces différentes étapes de la formation ont permis aux formateurs de revenir sur certains aspects du manuel d'instruction de l'agent enquêteur pour les rendre plus compréhensibles en y amener des précisions ou des compléments d'information.

A la suite de cette phrase test, les agents enquêteurs ont démarré l'enquête proprement dite pour la collecte des données. La formation a duré 5 jours dans chaque localité.

### **4. Le plan de sondage**

L'enquête communautaire est une opération exhaustive, elle porte sur l'ensemble des quartiers ou villages de la collectivité locale, tandis que l'enquête ménages repose sur un échantillon probabiliste et permanent de 264 ménages. La collecte des données s'étale sur une période de 30 jours maximum.

Dans l'enquête ménages le quartier ou village est choisi au premier degré avec une probabilité proportionnelle à la taille exprimée en nombre de ménages. Ensuite, il est choisi un nombre constant de 12 ménages maximum (plus 3 ménages de remplacement). Ces ménages sont répartis en trois groupes de 4. Chaque groupe correspond à une journée de travail pour un enquêteur. Chaque enquêteur fait 4 ménages par jour, soit une journée de travail par quartier ou village.

Si la collectivité locale compte moins de 22 quartiers/villages, l'échantillon de ménages est choisi sur l'ensemble de ces quartiers/villages. On sélectionne le nombre de ménages indiqué dans le tableau ci-dessous selon la taille de la localité exprimée en nombre de quartiers/villages.

Nombre de quartiers/villages dans la collectivité locale	Nombre de ménages à tirer par quartier/village	Taille de l'échantillon
19 – 21	13	247-273
16 – 18	15	240-270
13 – 15	18	234-270
11- 12	22	242-264
10	26	260

Ces indications du tableau sont données pour être autour de la taille de 264 ménages et pour avoir la même charge de travail de l'équipe d'enquêteurs. On peut, par conséquent, maintenir la même organisation sur le terrain.

L'échantillon compte 22 quartiers ou villages, ce qui fait que l'enquête devrait durer 22 jours auxquels on ajoute 3 jours qui serviront à compléter les informations sur certains questionnaires.

Cet échantillon de 264 ménages est obtenu à partir d'une base de sondage élaborée avec l'aide des délégués de quartiers ou chefs de villages. Ces derniers ont appuyé l'équipe de collecte à dresser les listes des chefs de ménages (cf. tableau en annexe) vivant dans leur communauté. Ces listes saisies vont donner la base de sondage. Dans la commune de Tivaouane et la commune d'arrondissement de Wakhinane, la base de sondage a été élaborée par les agents enquêteurs avec l'aide des maires et des délégués de quartiers qui ont informé les habitants pour qu'ils réservent un bon accueil aux agents. Ils ont procédé à un recensement exhaustif de tous les chefs de ménages vivant les quartiers reconnus officiellement. A Ndangalma, la liste des ménages a été dressée par le contrôleur à partir des rôles de taxe rurale détenus par chaque chef de village. C'est une liste exhaustive de l'ensemble des chefs de "carré" du village.

On dresse une liste de tous les quartiers/villages de la collectivité locale contenant les éléments de l'identifiant et le nombre de ménages y habitant. Cette liste sert à la sélection de l'échantillon des quartiers/villages.

Pour le choix de ces quartiers/villages, on détermine d'abord le pas de tirage qui est égal au nombre total de ménages de la localité sur 22, le nombre de quartiers/villages à tirer. On fait ensuite le cumul des tailles (nombre de ménages) des quartiers/villages.

Si on obtient un pas de tirage P, on choisit un nombre aléatoire H compris entre 1 et P. Si ce nombre est inférieur ou égal au résultat du cumul d'un quartier/village donné, alors celui-ci fait partie de l'échantillon. On continue la procédure en ajoutant à chaque fois P. Ainsi les quartiers/villages pour lesquels le résultat du cumul est inférieur à la valeur obtenue H, H+P, H+2P, H+3P, ....., H+(N-1)P sont sélectionnés (N=22).

L'échantillon de ménages est choisi au hasard en fonction de la taille du quartier/village. Le contrôleur tire les ménages à enquêter à partir de la LISTE DES MENAGES DU QUARTIER/VILLAGE dressée pour chaque quartier/village et qui donne toutes les concessions et tous les ménages.. Il inscrit dans la colonne "MENAGE TIRÉ" le numéro de tirage du ménage pour chaque ménage sélectionné. La colonne est en blanc si le ménage n'a pas été choisi.

Au niveau de chaque quartier/village les ménages seront numérotés de 1 à 12 les ménages de remplacement porteront les étiquettes R1, R2 et R3.

Exemple : Si le quartier/village compte 108 ménages classés de 1 à 108. le contrôleur identifiera alors la ligne 108 (correspondant à la taille du quartier/village) de la TABLE D'ECHANTILLONS sur laquelle sont inscrits 15 numéros de ménage dont les 12 premiers (soit, les Nos 50, 56, 62, 68, 74, 80, 86, 92, 98, 104, 2, 8 dans l'ordre de tirage) constituent les ménages à enquêter dans le quartier/village et les 3 derniers (R1, R2 et R3 soit 14, 20 et 26) les ménages de remplacement.

On donne un exemple d'utilisation de la TABLE D'ECHANTILLONS ci-dessous.

**TABLE D'ECHANTILLONS DE MENAGES TIRES**

TAILLE DU QUARTIER/ VILLAGE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	R1	R2	R3
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
103	101	3	8	13	18	23	28	33	38	43	48	53	58	63	68
104	83	88	93	98	103	4	9	14	19	24	29	34	39	44	49
105	95	100	105	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60
106	72	77	82	87	92	97	102	1	6	11	16	21	26	31	36
107	98	103	1	6	11	16	21	26	31	36	41	46	51	56	61
<b>108</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	<b>74</b>	<b>80</b>	<b>86</b>	<b>92</b>	<b>98</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>26</b>
109	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	3	9	15	21
110	35	41	47	53	59	65	71	77	83	89	95	101	107	3	9
111	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105
112	12	18	24	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84	90	96
113	43	49	55	61	67	73	79	85	91	97	103	109	2	8	14

Le premier ménage tiré (numéro 50 dans le quartier/village) portera le N° 1 dans la colonne "Ménage tiré", le deuxième ménage tiré (numéro 57 dans le quartier/village) le N° 2, ainsi de suite jusqu'au N° 12 (numéro 8 dans le quartier/village).

Si le nombre de ménages de remplacement prévu est dépassé, on prend le ménage qui suit immédiatement le premier ménage tiré sur la LISTE DES MENAGES, ensuite le suivant du deuxième ménage tiré, puis le suivant du troisième ménage tiré, ainsi de suite (étant entendu que ces derniers n'ont pas déjà été sélectionnés).

Pour la minimisation des déplacements quotidiens des 3 agents de l'enquête ménages, ils travaillent dans un quartier/village pour une journée d'enquête. Un enquêteur a 4 ménages pour chaque quartier/village. L'équipe établit un calendrier de visite des quartiers/villages pour bien organiser le travail.

Sur la LISTE DES MENAGES TIRES, on barre le numéro correspondant au ménage qui a été remplacé et on ajoute le numéro du ménage de remplacement (le même que celui que vous avez rayé). Au cas où on serait obligé de recourir au remplacement de certains ménages, on essaie de se limiter aux ménages déjà tirés (soit R1, R2 et R3).



## LISTE DES MENAGES TIRES

COMMUNE/COMMUNAUTE RURALE : .....

QUARTIER/VILLAGE : .....

N° MENAGE DANS L'ECHANT ILLON	VILLAGE/ QUARTIE R	N° VILLA/ PARCELLE	NOM DU CHEF DE CONCESS°	N° DE LA CONCESSI ON	NOM DU CHEF DE MENAGE
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					

## 5. L'exploitation informatique

### La saisie et le contrôle des données

Chacun des questionnaires dispose d'un programme de saisie qui lui est propre. Les informations saisies sont ensuite contrôlées par un programme et les erreurs de saisie, de cohérence sont listées sur du papier pour permettre à l'agent correcteur d'apporter les redressements nécessaires. L'agent de saisie travaille avec l'agent correcteur pour entrer les données corrigées.

Le logiciel utilisé s'appelle **CSpro** qui est un logiciel intégré de traitement des données développé par le Census Bureau et certains de ses partenaires comme Macro International. Il est très adapté pour la saisie et le contrôle des données.

Le module d'entrée des données de CSpro s'appelle **CSentry**, il permet de saisir à la machine les données qui ont été collectées sur du support papier.

La programmation sur CSentry, vous offre la possibilité de disposer d'une maquette qui ressemble au questionnaire qui a servi de support de collecte. CSentry gère principalement deux types d'enregistrement, les enregistrements à occurrence simple et les enregistrements à occurrence multiple. Les enregistrements à occurrence simple apparaissent comme un carré ou un rectangle alors que les enregistrements à occurrence multiple sont représentés sous la forme d'un tableau avec en colonne le nom des variables et en ligne le nombre maximum d'individus concerné pour ce type d'enregistrement.

Si le type d'enregistrement est défini comme ayant une seule occurrence, il apparaîtra à l'écran une seule fois lors de la saisie d'un questionnaire. Quand toutes les données concernant ce type sont saisies, le système passe automatiquement à l'enregistrement suivant.

Le questionnaire communautaire est constitué d'enregistrement n'ayant qu'une seule occurrence, un champ est saisi une seule et unique fois pour un questionnaire donné.

Par contre, pour le questionnaire ménage, plusieurs enregistrements sont à occurrence multiple, c'est à dire qu'un groupe de champs est saisi plusieurs fois avant de passer à un autre groupe, c'est le cas des sections C, D, E, F, G et I. Les sections A, B et H sont à une seule occurrence.

Les programmes de contrôle sont réalisés à l'aide du même logiciel avec le module qui s'appelle **CSbatch**.

### La formation des agents de saisie et les correcteurs

Les opérateurs et les correcteurs de données suivent la formation en même temps. Cela a été fait dans le but de faire à voir à tous ces agents les différentes phases du traitement des données et de maîtriser les outils qui sont utilisés (programmes de saisie et de contrôle, dossier de stockage des données, etc.).

Il a été défini 4 types de programme :

- les contrôles de structure pour détecter les omissions et les doubles comptes au niveau des types d'enregistrements ;

- les contrôles de validité qui assurent le respect des codes de réponses définis pour chaque question ;
- Les contrôles de saut de questions permettant de contrôler que les champs correspondant ne sont pas renseignés et
- Les contrôles de cohérence portant sur la vérification du respect des liens qui existent entre les réponses.

La formation a duré 4 jours et comportait une partie sur la présentation du questionnaire à saisir, une partie sur la présentation de CSpro et les modules à utiliser et une partie test et supervision de la saisie des premiers questionnaires.